

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021

Les décisions modificatives présentées ont vocation à ajuster les inscriptions budgétaires 2021. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits. Les corrections apportées aux inscriptions portent sur le Budget Principal, sur le Budget Annexe Assainissement et sur le Budget Eau Potable.

1. BUDGET PRINCIPAL

La Décision Modificative du Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 956 061,00€

Nous nous attacherons ci-après à décrire les variations des différents chapitres budgétaires des opérations réelles.

Les opérations d'ordre correspondent (407K€) aux ajustements nécessaires des virements entre section (549K€), et à des régularisations d'amortissement. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de 956K€ et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

1.1. La section de fonctionnement

La Décision Modificative vient porter les crédits de la section de fonctionnement à 70 032 232,65 € en dépenses et à 77 328 634,00€ en recettes pour les seules opérations réelles.

1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de charges	190 400,00	0,00	190 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 738 613,00	0,00	1 738 613,00
73	Impôts et taxes	63 033 195,00	-2 292 828,00	60 740 367,00
74	Dotations et participations	11 077 320,00	2 878 889,00	13 956 209,00
75	Autres produits de gestion courante	565 008,00	0,00	565 008,00
Total des recettes de gestion courante		76 604 536,00	586 061,00	77 190 597,00

76	Produits financiers	28 000,00	0,00	28 000,00
77	Produits exceptionnels	102 500,00	0,00	102 500,00
78	Reprise provisions semi-budgétaires	7 537,00	0,00	7 537,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		76 742 573,00	586 061,00	77 328 634,00

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 0,76% par rapport aux crédits inscrits au Budget 2021. Cette évolution résulte, principalement, de l'ajustement de la fiscalité suite à la notification des Services Fiscaux.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les principales évolutions constatées sont :

- Taxes foncières et d'habitation : - 46 955 €
- Cotisation foncière des entreprises : - 2 369 498 €
- Allocations compensatrices sur les locaux industriels : + 2 960 521 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : + 73 552 €
- Taxes sur les surfaces commerciales : - 231 626 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux : - 19 817 €
- Taxe sur les ordures ménagères : -20 298 €
- Rôles supplémentaires : + 320 000 €.

Globalement les recettes fiscales sont en légère hausse par rapport au Budget primitif 2021, notamment, du fait des rôles supplémentaires avec des régularisations de rôles supplémentaires de taxe d'habitation, pour l'année 2020, et des rôles de Cotisation Foncière des Entreprises sur 2019 (320K€) et enfin des allocations compensatrices (2,9M€).

Conformément aux réformes annoncées par l'État, mais, non prises en compte dans le Budget Primitif 2021, les recettes liées à la Cotisation Foncière des Entreprises sont en diminution de 2,4M€ (chapitre 73). En effet, les établissements industriels bénéficient à compter de 2021 d'un abattement de 50% sur leur base. Cette disposition est totalement neutre pour les finances de l'agglomération car l'État compense intégralement ce dispositif avec une allocation compensatrice Aussi, l'agglomération a été compensée à hauteur de 2,8M€ (chapitre 74) au titre des allocations compensatrices sur les locaux industriels.

1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Par rapport aux crédits inscrits au Budget 2021, les dépenses réelles de fonctionnement n'évoluent pas et se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 026 326,18	-1 392 559,00	7 633 767,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 889 579,00	-29 355,00	8 860 224,00
014	Atténuation de produits	28 320 045,00	7 000,00	28 327 045,00
65	Autres charges de gestion courante	22 590 731,83	1 414 914,00	24 005 645,83
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46 000,00	0	46 000,00
Total des dépenses de gestion courante		68 872 682,01	0,00	68 872 682,01
66	Charges financières	506 950,64	0	506 950,64
67	Charges exceptionnelles	652 600,00	0,00	652 600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		70 032 232,65	0,00	70 032 232,65

Différents transferts entre chapitre sont opérés entre les chapitres de la section de fonctionnement.

Le principal mouvement réside dans la nouvelle imputation du contrat du Grand Melun initialement inscrit sur

le chapitre 011 (- 1 326 860€), qui doit dorénavant être inscrit sur le chapitre 65 (+ 1 319 860€).

Par ailleurs, un redéploiement de crédits du chapitre 011 est effectué afin de financer des dégrèvements de TASCOM non prévu au Budget primitif 2021 pour 7K€.

Des ajustements comptables sont, aussi, réalisés pour affecter la contribution au Syndicat Seine et Marne Numérique (75K€) et des dépenses informatique (20K€) au chapitre 65. Celles-ci ayant été prévues au Budget au chapitre 011.

Enfin, des crédits initialement prévus sur la masse salariale sont redéployés pour permettre de financer des prestations de services au titre de la réussite éducative.

1.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en Décision Modificative, s'élève en dépenses réelles à 23 560 147,65 € et en recettes réelles à 16 118 678,30 €.

1.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 255 067,91	0,00	2 255 067,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 754 263,64	-586 061,00	6 168 202,64
Total des recettes d'équipement		9 009 331,55	-586 061,00	8 423 270,55
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	950 925,00	0,00	950 925,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 436 462,75	0,00	6 436 462,75
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 500,00	0,00	16 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 920,00	0,00	1 920,00
24	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 405 807,75	0,00	7 405 807,75
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	289 600,00	0,00	289 600,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 704 739,30	-586 061,00	16 118 678,30

Les recettes d'investissement sont diminuées de 586K€ soit 3,5%. Après intégration de l'augmentation du virement de la section de fonctionnement (549K€), l'emprunt nécessaire à l'équilibre du Budget doit être diminué de 586K€ portant ainsi le volume d'emprunt 2021 à 6,1M€.

1.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ne progressent pas et se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	997 939,22	453 500,00	1 451 439,22
23	Immobilisations en cours	1 070 000,00	80 000,00	1 150 000,00
	Opérations d'équipements	14 612 525,49	-533 500,00	14 079 025,49
	Total des opérations d'équipement	17 210 133,71	0,00	17 210 133,71
Total des dépenses d'équipement		17 210 133,71	0,00	17 210 133,71

16	Emprunts et dettes assimilées	2 517 360,42	0,00	2 517 360,42
26	Participations et créances rattachées à des participations	6 500,00	0,00	6 500,00
27	Autres immobilisations financières	3 601 350,00	0,00	3 601 350,00
Total des dépenses financières		6 125 210,42	0,00	6 125 210,42
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	224 803,52	0,00	224 803,52
Total des dépenses réelles d'investissement		23 560 147,65	0,00	23 560 147,65

Les dépenses d'équipement sont ajustées pour intégrer une nouvelle ventilation des crédits de paiement sur certaines autorisations de programme pour tenir compte de décalage dans les opérations ou de besoins nouveaux depuis le vote du budget :

- Quartier centre gare = - 655K€
- Université = +100K€
- Mobilité = +22,3K€.

Sur les autorisations de programme, l'opération quartier centre gare est réduite de 655K€ compte tenu du décalage d'acquisitions foncières à 2022.

Par ailleurs, des crédits nouveaux sont nécessaires pour conduire des travaux de gros entretien dans la patinoire (+436K€), sur la zone d'activités Bel Air (80K€), et poursuivre le renouvellement du parc informatique (17K€).

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La Décision Modificative du Budget Annexe de l'Assainissement reste comme pour le Budget Primitif 2021 en déséquilibre.

Comme pour le Budget Principal, les descriptions ci-après concernent les opérations réelles. Les opérations d'ordre prévues dans cette Décision Modificative viennent ajuster les virements entre sections. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de -51 137 €, et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

2.1 La section d'exploitation

La Décision Modificative vient porter les crédits de la section d'exploitation à 5 824 932,98 € en dépenses et à 8 339 160€ € en recettes pour les seules opérations réelles.

2.1.1 Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation n'évoluent pas.

2.1.2 Les dépenses réelles d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 606 267,00	86 636,00	4 692 903,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	388 535,00	0,00	388 535,00
65	Autres charges de gestion courante	430 100,00	0,00	430 100,00
Total des dépenses de gestion des services		5 424 902,00	86 636,00	5 511 538,00
66	Charges financières	166 266,98	0,00	166 266,98
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	19 500,00	44 500,00
68	Dotations aux provisions	102 628,00	0,00	102 628,00

Total des dépenses réelles d'exploitation	5 718 796,98	106 136,00	5 824 932,98
--	---------------------	-------------------	---------------------

Les dépenses de gestion des services sont, globalement, en augmentation de 106K€, soit 1,86% par rapport au Budget Primitif 2021. Cette augmentation est, notamment, liée à un surcoût du traitement des boues dites « Covid » pour 81K€ et des annulations de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) en raison de l'annulation de permis de construire pour 12K€.

2.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en Décision Modificative, s'élève en dépenses à 3 331 195,00€ et en recettes à 967 539,00€.

2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	138 000,00	-64 000,00	74 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1,00	1,00
23	Immobilisations en cours	450 000,00	0,00	450 000,00
	Total des opérations d'équipement	2 045 331,00	-42 137,00	2 003 194,00
Total des dépenses d'équipement		2 633 331,00	-106 136,00	2 527 195,00
16	Emprunts et dettes assimilées	804 000,00	0,00	804 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		804 000,00	0,00	804 000,00
TOTAL		3 437 331,00	-106 136,00	3 331 195,00

Les dépenses sont diminuées de 106K€ en raison de décalage de travaux, notamment, sur l'opération gestion patrimoniale des réseaux (-42K€) et les études (-64K€).

Une nouvelle Autorisation de Programme est créée afin de conduire les travaux d'extension de la station d'épuration de Saint-Fargeau-Ponthierry pour un montant total de 6,5M€ sur une période de cinq ans. Les premiers Crédits de Paiement sont prévus en 2021 pour un montant de 4000€.

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

Sans modification des recettes réelles d'investissement, après intégration de la diminution du virement de la section de fonctionnement (-106 136 €), le recours à l'emprunt n'est toujours pas nécessaire.

3. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Comme pour le Budget Principal, les descriptions ci-après concernent les opérations réelles.

3.1 La section d'exploitation

La Décision Modificative vient porter les crédits de la section d'exploitation à 1 038 833,90 € en dépenses et à 1 789 209,00€ en recettes pour les seules opérations réelles.

Les opérations d'ordre prévues dans cette Décision Modificative viennent ajuster les virements entre sections. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de -11 760 €, et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

3.1.1. Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes sont revalorisées de 10 500€.

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 760 899,00	10 500,00	1 771 399,00
74	Subventions d'exploitation	17 810,00	0,00	17 810,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 778 709,00	10 500,00	1 789 209,00

Cet ajustement est lié à une régularisation comptable. Une dépense équivalente est inscrite en dépenses d'exploitation (chapitre 67).

3.1.2. Les dépenses réelles d'exploitation

La Décision Modificative se présente comme suit avec une augmentation de 118K€ soit 12,8%.

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	467 630,00	107 760,00	575 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	279 858,00	0,00	279 858,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		752 488,00	107 760,00	860 248,00
66	Charges financières	158 085,90	0,00	158 085,90
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	10 500,00	20 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		920 573,90	118 260,00	1 038 833,90

Les nouvelles dépenses permettront de financer une étude sur la convergence des tarifs de l'eau (19K€), des taxes non prévues sur le Budget Primitif (60K€), et quelques prestations complémentaires (22k€) liées, notamment, à des installations illicites sur le site de la Glandée.

3.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en Décision Modificative, s'élève en dépenses à 2 478 339,09€ et en recettes à 1 953 041,43€.

3.2.1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	96 920,00	43 470,00	140 390,00
23	Immobilisations en cours	802 166,46	365 310,13	1 167 476,59
	Total des opérations d'équipement	1 031 362,50	-214 210,00	817 152,50
Total des dépenses d'équipement		1 930 448,96	194 570,13	2 125 019,09
16	Emprunts et dettes assimilées	344 320,00	9 000,00	353 320,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00

Total des dépenses financières	344 320,00	9 000,00	353 320,00
TOTAL	2 274 768,96	203 570,13	2 478 339,09

Des nouvelles dépenses d'investissement sont prévues afin de, notamment, mener des études sur la rue Chapu (Le Mée-sur-Seine) pour 26K€, l'allée Saules Charmes (Boissise-le-Roi) pour 16K€, l'avenue de Seine (La Rochette) pour 43K€.

Des compléments de crédits sont nécessaires (+365K€) pour la gestion patrimoniale des réseaux d'un montant total de 308K€, (rue Saint-Etienne à Melun, rue des Trois Moulins à Rubelles, rue du Prieuré à Saint-Fargeau-Ponthierry), la réhabilitation du forage Justice (36K€), et la sécurisation de la Glandée (21K€).

Les crédits de paiement des autorisations de programme sont ajustés :

- Schéma directeur = + 120K€.
- Tzen = -360K€

3.2.2. Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 000,00	0,00	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	901 857,50	311 330,13	1 213 187,63
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	50 000,00
Total des recettes d'équipement		1 031 857,50	311 330,13	1 343 187,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	609 853,80	0,00	609 853,80
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		609 853,80	0,00	609 853,80
Total des recettes réelles d'investissement		1 641 711,30	311 330,13	1 953 041,43

Sans nouvelles recettes, les compléments de crédits en investissement nécessitent un abondement de l'emprunt de 311 330,13€. Cette augmentation porte l'emprunt du Budget Eau Potable à 1 213 187,63€.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2021.5.7.120

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, , sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation
14/09/2021

Date de l'affichage :
21/09/2021

Nombre de conseillers :
en exercice : 73
présents ou représentés : 69

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Hicham AICHI, Patrick ANNE, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Christelle BLAT, Noël BOURSIN, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Nadia DIOP, Christopher DOMBA, Serge DURAND, Hamza ELHIYANI, Michèle EULER, Thierry FLESCH, Christian GENET, Pascale GOMES, Julien GUERIN, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Semra KILIC, Nadine LANGLOIS, Khaled LAOUITI, Françoise LEFEBVRE, Aude LUQUET, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Brigitte TIXIER, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

SUPPLEANTS

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Julien AGUIN a donné pouvoir à Willy DELPORTE, Gilles BATAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Denis DIDIERLAURENT a donné pouvoir à Serge DURAND, Ségolène DURAND a donné pouvoir à Michaël GUION, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Michel ROBERT, Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à Philippe CHARPENTIER, Natacha MOUSSARD a donné pouvoir à Dominique MARC, Marylin RAYBAUD a donné pouvoir à Thierry FLESCH, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Pascale GOMES, Djamila SMAALI-PAILLE a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE, Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Semra KILIC.

ABSENTS EXCUSES

Nathalie BEAULNES-SERENI, Sonia DA SILVA, Jérôme GUYARD, Mourad SALAH.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Noël BOURSIN

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le vote du Budget Primitif 2021 et du Budget Principal, le 29 mars 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 16 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du 21 septembre 2021 ;

CONSIDERANT le projet de Décision Modificative n°1 présenté par le Président de l'Agglomération ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte la Décision Modificative n°1 pour 2021 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document joint.

Adoptée à la majorité, avec 58 voix Pour, 5 voix Contre et 6 Abstentions

Fait et délibéré le lundi 27 septembre 2021 et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20210927-44451-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 30 septembre 2021

Publication ou notification : 30 septembre 2021

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional